DLP 13-2-81653097

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 182 (3ème envoi de 1981) -

10 février 1981

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

CLOQUE DU PECHER

On commence à distinguer un léger gonflement des bourgeons à fleurs et, sur les variétés à débourrement précoce, l'allongement de quelques bourgeons à bois débute.

Si l'on a appliqué récemment soit un traitement aux colorants nitrés (contre les pucerons notamment), soit un traitement cuprique, les arbres sont protégés contre les premières attaques du champignon de la cloque.

Rappelons que les plus graves attaques se produisent à l'occasion des pluies survenant depuis le moment où les bourgeons à bois s'entrouvrent jusqu'à la période où les premières feuilles s'étalent.

En conséquence, nous conseillons d'appliquer dans les prochains jours un traitement sur les variétés sensibles arrivant au stade réceptif à la cloque (bourgeons à bois entrouverts). Employer l'un des produits suivants :

- captafol à la dose de 120 g de m.a./hl d'eau (DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN),
- captane à la dose de 250 g de m.a./hl d'eau (nombreuses spécialités),
- ferbame à la dose de 175 g de m.a./hl d'eau (FERBAMATE, SEPIFER),
- thirame à la dose de 175 g de m.a./hl d'eau (nombreuses spécialités),
- zirame à la dose de 175 g de m.a./hl d'eau (nombreuses spécialités).

L'application doit être réalisée de telle sorte que la bouillie pulvérisée atteigne bien les extrémités des rameaux au niveau desquelles se trouvent les bourgeons les plus évolués, donc les plus sensibles.

PUCERON VERT DU PECHER (*Myzus persicae*)

Quelques "fondatrices", femelles de pucerons issues des oeufs d'hiver, sont écloses et ne commenceront à pondre et à engendrer les premières colonies que vers la fin de ce mois.

Dans les parcelles où le traitement aux colorants nitrés n'a pas été fait, on profitera du traitement destiné à combattre la cloque pour ajouter un produit à base de lindane à la dose de 30 g de matière active à l'hectolitre d'eau.

PUCERON VERT DU PRUNIER (*Brachycaudus helichrysi*)

Contre ce puceron qui hiverne sous forme d'oeufs, effectuer un traitement avec un produit à base de lindane à la dose de 30 g de matière active à l'hectolitre d'eau. Placer l'application dans la semaine du 16 au 22 février.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

PSYLLE DU POIRIER

Si le traitement conseillé dans le précédent bulletin n'a pas été effectué, le réaliser dès que possible en employant un colorant nitré (D.N.O.C.) à raison de 600 g de m.a./hl ou bien une huile jaune.

Rappelons que ce traitement n'intéresse que les parcelles où l'insecte s'est abondamment multiplié en 1980.

P.1239

/../...

/ CULTURES DE MELONS/

NOTE AUX PRODUCTEURS DE MELONS

Problèmes posés par l'utilisation d'herbicides persistants dans les cultures précédant le melon.

Le melon est une plante sensible aux herbicides. Dans le cadre d'une rotation normale, des produits persistants peuvent être phytotoxiques pour le semis ou la plantation de melon qui suit la culture désherbée chimiquement.

En conséquence, dans tous les cas où un herbicide a été appliqué moins d'un an avant la culture de melon, consulter un technicien (S.U.A.D. ou P.V.).

La persistance des produits varie en effet considérablement en fonction :

- de la climatologie,
- de la nature du sol,
- de la nature du produit ...

Ce n'est qu'en possession de tous ces éléments qu'un technicien peut apprécier le risque, parfois conseiller une analyse chimique ou un test biologique simple (test cresson).

Pour les cultures de melon de 1982, un certain nombre de précautions d'ordre général peuvent d'ores et déjà être envisagées sur la culture qui les précèdera :

- 1) Désherbage aussitôt que possible,
- 2) Respect strict des doses d'emploi autorisées,
- 3) Labour profond (30 cm minimum) après récolte,
- 4) Choix à efficacité égale d'un produit peu persistant.

PRECAUTIONS PARTICULIERES SUR CERTAINS PRECEDENTS :

- *céréales (blé, orge)* : Ne jamais appliquer d'herbicices à base d'urées (chlortoluron, isoproturon, méthabenzthiazuron ...) au printemps. Préférer les traitements précoces en pré-levée ou au stade 2 ou 3 f. En cas de folle avoine au printemps, préférer diclofop méthyl (ILLOXAN) ou flampropisopropyl (SUFFIX 425). Les antidicotylédones à base d'hormones ou de colorants nitrés ne posent pas de problèmes. Eviter cependant les associations contenant du pichlorame, du 3-6 DCP (acide dichloropicolinique) ou du dicamba.

- *maïs ou sorgho* : Appliquer l'atrazine de préférence 2 mois avant semis à la dose maximale de 2000 g de matière active/ha. En cas de présence abondante de graminées, il est possible de compléter ce produit sur maïs par des herbicides beaucoup moins persistants à utiliser au semis - Exemples : alachlore, métazolachlore, etc ...

- *luzerne* : Ne pas désherber la dernière année, sauf avec un antigraminées spécifique - Ex. : carbétamide (LEGURAME), et le plus tôt possible.

- *prairies temporaires ou permanentes* : Les antidicotylédones à base d'hormones peuvent être utilisées avec la même restriction que pour les céréales.

Cas du retournement d'une culture d'automne remplacée par une culture de melon : C'est dans ce cas, normalement très rare, que les risques de persistance sont les plus importants. De façon générale, toute culture de melon y est à éviter.

/ RAPPEL DES TARIFS APPLIQUES EN 1981 /

Ce rappel ne concerne pas les abonnés qui ont déjà effectué leur versement pour l'année en cours.

Nous rappelons que, à partir de cette année, la Station d'Avertissements Agricoles diffuse deux éditions différentes :

- Edition "Arbres fruitiers, vigne, melon" :	- 1 abonnement	60 francs
	- 10 " et plus	50 francs l'abonnement
- Edition "Grandes cultures" :	- 1 abonnement	50 francs
	- 10 " et plus	40 francs l'abonnement

I M P O R T A N T : Ce bulletin est le dernier adressé aux anciens abonnés n'ayant pas renouvelé leur abonnement.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.
Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.-